

1. Le *Directeur local* de l'Apostolat de la Prière et de la Communion Réparatrice, à qui il appartient de fixer pour les Associés de sa Direction le jour de la Communion générale du mois, à laquelle est attachée une indulgence plénière, peut-il, sans préjudice pour l'indulgence, diviser ses Associés par *groupes* ou *classes* et assigner à chacune de ces classes un jour spécial pour leur communion Réparatrice? Par exemple, assigner le premier dimanche aux hommes, le deuxième aux femmes, un autre pour les enfants, etc., ou faire toute autre combinaison qu'il croira nécessaire pour donner à ses Associés la facilité de faire la Communion Réparatrice par groupe chaque mois?

2. Est-ce que tous doivent, ce jour-là, communier à la même messe, c'est-à-dire à l'heure indiquée par le Directeur? Ne suffirait-il pas qu'ils communiasent à n'importe quelle heure, pourvu que ce fût au jour indiqué?

Nous avons cru devoir référer ces questions au *Directeur général* de l'Apostolat de la Prière et de la Communion Réparatrice, à qui le Saint-Siège a donné le pouvoir de résoudre tous les doutes pratiques qui peuvent survenir en ces matières. Voici sa réponse, datée du 13 novembre 1890 :

1. " Pas d'inconvénient à faire la communion générale *par classes*, comme vous l'expliquez dans votre lettre. On agit de même en plusieurs lieux, et les indulgences sont sauvées. Pas de doute sur ce point.

2. " Il n'en est pas de la sorte pour le cas suivant. La communion générale, en effet, doit être faite à la même messe pour gagner l'indulgence affectée à cette communion, car le motif invoqué pour l'obtenir était " l'édification " causée par ce " concours. " A ceux qui sont empêchés de communier à cette même messe, on peut rappeler que tout Associé de l'Apostolat pouvant, outre l'indulgence plénière d'un vendredi de chaque mois, gagner une autre indulgence plénière en un jour quelconque du mois, ils feront bien de se réserver, pour le gain de cette dernière indulgence, précisément le jour de la communion générale. "

Il est évident aussi que les Associés qui désirent gagner l'indulgence plénière de la Communion géné-